

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 27 mars 2017 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,
M. LEHNER Jean-Christophe (a donné procuration à M. HANSMANN Frédéric),
M. SCHWOB Patrick, Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER Michèle,
M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusé : M. LEHNER Jean-Christophe a donné procuration à M. HANSMANN
Frédéric, Mme NEBEL Grazietta

Membres absents non excusé :

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 14

M. le Maire ouvre la séance en remerciant toutes les personnes ayant participé au Oschterputz.

N°10/2017

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

N°11/2017

Objet : Rapport des commissions

- Commission voirie :

Le problème du stationnement a été évoqué. Une nouvelle réunion avec les restaurateurs sera programmée prochainement afin d'en discuter avec eux.

Les points qui ont été soulevés :

- Un stationnement en bataille est envisagé à la Ziegelscheuer,
- Il y a un problème de visibilité à l'angle de la rue Lecaillon,
- La rue de la Montagne est trop étroite à certains endroits pour tolérer du stationnement,
- Les terrains situés à l'arrière des maisons coté impaire de la rue Principale à partir du restaurant Am Lindeplatzel et jusqu'au bas du village, pourraient servir de stationnement dans le futur si une révision du PLU est envisagée lors de la création du PLUi (actuellement zone agricole). Il s'agirait de stationnement privé.

N°12/2017

Objet : Elections présidentielles et législatives : composition du bureau de vote

La composition du bureau de vote des deux tours des élections présidentielles a été établie.

La composition du bureau de vote des deux tours des élections législatives sera établie lors de la prochaine séance.

N°13/2017

Objet : Maison des Assistantes Maternelles

Le seuil de fermeture d'une classe étant à 51 élèves, l'école est actuellement menacée d'une fermeture de classe car nos effectifs sont très limites.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

- Avancement du projet :

3 personnes sont intéressées pour être assistantes maternelles au sein de cette structure. Elles vont prochainement faire des formations afin d'obtenir leurs agréments.

- Aménagement extérieur :

Une rampe d'accès va être créée.

- Aménagement intérieur :

Le mobilier sera à acquérir par les assistantes maternelles, qui pourront bénéficier d'une aide de la CAF.

Les travaux immobiliers restent à la charge de la commune

- Loyer :

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal fixe le montant du loyer à 450 € par mois hors charges. Une avance de charges de 50 € sera également demandée tous les mois. Le décompte de charge définitif sera établi au courant du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Une subvention pourra éventuellement être attribuée durant la première année.

- Financement des travaux et demande de subvention auprès de la CAF :

Une subvention de 10 % des travaux envisagés (en attente des devis) sera demandée à la CAF. D'autres subventions seront également demandées (Préfecture, Région, Conseil départemental). La commune prendra à sa charge le restant des dépenses.

Le conseil municipal prend note de ces informations et autorise M. le Maire à faire les demandes de subventions et à signer tous les documents utiles à la réalisation de la Maison des Assistantes Maternelles.

N°14/2017

Objet : Révision des loyers pour l'année 2017

En 2016 il a été décidé de ne pas augmenter les loyers pour l'ensemble des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de réactualiser les loyers sur ICC à partir du 1^{er} juin 2017.

N°15/2017

Objet : Modification des modalités de détermination du régime des indemnités de fonction des élus

Le décret du 26 janvier 2017 est venu modifier les indices de la Fonction Publique et la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

A cet égard et notamment, à l'ancien IBT 1015 est substitué :

- l'IBT 1022 (IM 826) au 1^{er} janvier 2017
- l'IBT 1027 (IM 830) au 1^{er} janvier 2018

Le relèvement de cet indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique comporte une incidence sur le calcul des indemnités de fonctions des élus locaux.

Il est requis par la Trésorerie une nouvelle décision de l'assemblée délibérante dès lors que la décision initiale faisait explicitement référence à IB 1015.

Il convient donc dans un souci de régularité comptable d'adopter une délibération modificative, prenant effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, en maintenant les taux des indemnités votés précédemment, à savoir 31 % de l'IBT pour le Maire et 5,25 % de l'IBT pour les adjoints.

Pour éviter à l'avenir d'autres révisions relatives aux indemnités de fonctions liées à d'éventuels relèvements de l'IBT, il ne sera plus fait mention de sa valeur

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'appliquer l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

N°16/2017

Objet : Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

CONSIDERANT le départ en retraite de FREYDER Victor,

CONSIDERANT la fin de contrat CAE de DA SILVA Carlos le 5 juin 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de la suppression, à compter du 1^{er} mars 2017 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal 2ème classe titulaire occupé par FREYDER Victor,
- de la création, à compter du 6 juin 2017, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2ème classe non titulaire. Ce dernier sera rémunéré sur la base de l'échelon 8 (actuellement IB 430 IM 380) et bénéficiera de l'astreinte d'exploitation Week-end à hauteur de 116,20 € Brut par mois,
- dit que les éventuels crédits seront prévus au budget communal,
- autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires au recrutement et à signer le contrat de travail.

N°17/2017

Objet : Personnel communal : création d'un poste de CAE

VU le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion,

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le maire propose de mettre en œuvre un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 3 avril 2017,

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil départemental.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Ce type de contrat est financé par l'Etat sur la base du SMIC horaire à hauteur de 70 % minimum sur une assiette correspondant aux 20 premières heures du contrat

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 3 avril 2017,
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- précise que la durée de travail est fixée à 20h par semaine,
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle emploi et la Mission Locale.

N°18/2017

Objet : Restauration de la pierre tombale du maire Kastler

La pierre tombale du maire Kastler qui se situe près de l'église protestante mérite d'être restaurée. C'est une partie de l'histoire de notre village car M. Kastler fut maire de notre commune à partir de 1808.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de faire restaurer cette pierre tombale,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette restauration et pour des demandes de subventions.

N°19/2017

Objet : Restauration des pannes sablières du Spritzebiesel

La semaine dernière nous avons découvert que les pannes sablières (servant de soutien de la charpente) du Spritzebiesel sont très abimées et vermoulues. Un affaissement de la charpente a déjà été observé et la réparation est donc urgente. Des devis ont déjà été demandés à plusieurs entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en sécurité de ce bâtiment et à signer tous les documents s'y afférents.

N°20/2017

Objet : Compte de gestion 2016

VU le compte de gestion 2015 établi par le Comptable de la Trésorerie de Barr dont le résultat de l'exercice s'élève à **303 024,29 €**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 tel qu'énoncé ci-dessus et donne décharge au comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

N°21/2017

Objet : Compte administratif 2016

M. le Maire et M. KRETZ Jean-Paul présentent conjointement le compte administratif 2016, soit :

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Investissement :

-	Dépenses	218 052,87 €
-	Recettes	<u>119 450,05 €</u>
-		
-	Résultat d'investissement	- 98 602,82 € (Déficit)

Fonctionnement :

-	Dépenses	460 938,58 €
-	Recettes	<u>862 565,69 €</u>
-		
-	Résultat de fonctionnement	401 627,11 € (Excédent)

Résultat de l'exercice est de **303 024,29 €**.

Ce résultat coïncide avec l'excédent dégagé par le compte de gestion 2016

La somme des « restes à réaliser » d'investissement de l'exercice 2016 à reprendre au budget primitif 2017 s'élève à **1 449,88 €**.

Après explication de certains dépassements de budget sur certains articles M. le Maire se retire et laisse la parole à Madame CAVODEAU Marie-Josée, 1^{ère} adjointe au maire, pour délibérer sur le résultat du compte administratif 2016.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote),

- approuvent le compte administratif 2016

N°22/2017

Objet : Affectation du résultat 2016

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le résultat d'investissement reste toujours en investissement,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, constatant que le compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement 2016 (C/001)	98 602,82 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement 2016	1 449,88 €
Excédent de fonctionnement 2016	401 627,11 €

Le conseil municipal sur proposition de M. Le Maire, après délibération et à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	401 627,11 €
Affectation complémentaire en réserve investissement (c/1068)	100 052,70 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	301 574,41 €

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

N°23/2017

Objet : Vote des taxes

Le conseil municipal sur proposition de M. Le Maire, après délibération et à 13 voix pour et 1 abstention, décide de fixer les taux d'imposition de 2017 comme suit :

Objet	Bases imposition 2016 (pour info)	Taux % 2016	Bases imposition 2017	Taux % 2017	Produit en € pour 2017 Arrondi à l'euro
Taxe d'habitation	86 6574	14,70	87 9100	14,85	130 546
Taxe foncière (bâti)	83 0534	7,33	93 8400	7,40	69 442
Taxe foncière (non bâti)	139 583	23,68	139 900	23,92	33 464
					233 452

N°24/2017

Objet : Budget prévisionnel 2017

Le budget a été détaillé par M. KRETZ Jean-Paul. Voici les gros points en investissement.

- Site internet propre (d'un montant de 13 000 € HT) : Refusé
- Terrains aménagés : places de stationnement et sens de circulations au 14 rue Principale et aménagement du terrain de la Ziegelscheuer.
- Travaux d'accessibilité : écoles et églises.

M. le Maire présente le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 800 394,41 €
- Recettes : 800 394,41 €

Investissement :

- Dépenses : 384 868,70 €
- Recettes : 384 868,70 €

Les dépenses de la section fonctionnement concernent principalement les charges liées au caractère général de la commune (électricité, chauffage, entretien général de la commune et des bâtiments, charges relatives au personnel et frais assimilés).

Les dépenses d'investissement relèvent plus particulièrement de la création et de l'amélioration du patrimoine communal.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et de M. KRETZ Jean-Paul, Président de la commission Finances et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité,

- de voter le budget primitif 2017 comme énoncé ci-dessus,
- de charger M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents organismes pour les demandes de subvention qui se présenteront.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour l'unanimité du vote.

N°25/2017

Objet : Divers

- Numérotation des maisons de la route du Hohwald : une numérotation kilométrique va être envisagée.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

- Une soirée de nettoyage des espaces verts aura lieu courant avril.
- Les demandes de subventions seront étudiées par la commission des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h40

Mittelbergheim, le 3 avril 2017
Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 FEVRIER 2017

DATE DE LA CONVOCATION : 26 JANVIER 2017

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
10 / 2017	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	1
11 / 2017	Rapport des commissions	1
12 / 2017	Elections présidentielles et législatives : composition du bureau de vote	1
13 / 2017	Maison des Assistantes Maternelles	1-2
14 / 2017	Révision des loyers pour l'année 2017	2
15 / 2017	Modification des modalités de détermination du régime des indemnités de fonction des élus	2-3
16 / 2017	Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe	3
17 / 2017	Personnel communal : création d'un poste de CAE	3-4
18 / 2017	Restauration de la pierre tombale du maire Kastler	4
19 / 2017	Restauration des pannes sablières du Spritzehiesel	4
20 / 2017	Compte de gestion 2016	4
21 / 2017	Compte administratif 2016	4-5
22 / 2017	Affectation du résultat 2016	5
23 / 2017	Vote des taxes	6
24 / 2017	Budget prévisionnel 2017	6
25 / 2017	Divers	6-7